

Contributions à la promotion de la santé 2024 aux frais de cours (dans le cas d'assurance complémentaire appropriée)

	ATUPRI	AXA	CONCORDIA	CSS	Groupe Mutuel
Quelle assurance complémentaire est nécessaire pour l'entraînement de fitness?	Diversa Mivita Reala Mivita Extensa	Santé ACTIF Santé COMPLET	NATURA NATURA plus	Compte de santé (Composant d'assurances complémentaires)	GO / Global Solution GX / Global Flex «Option Careflex» GI/Global Classic «Option Plus» SB GA / Assurance maladie – assurance complémentaire avec bonus EG / Global School
Les contributions à la promotion de la santé sur les frais des cours sont elles indemnisées?	Mivita Reala/Extensa: Oui, pour des offres reconnues Diversa: Oui, pour les offres reconnues	Oui, des cours d'activité physique de 10 leçons minimum auprès d'un prestataire/responsable de cours certifié	Oui, pour les prestataires certifiés et des offres reconnues	Oui, pour les prestataires avec label de qualité CourseActive et des offres reconnues	Oui, pour les prestataires certifiés et des offres reconnues
Quelles types de cours sont indemnisés?	Voir la liste en dernière page pour le droit aux contributions aux différents domaines de cours	Voir la liste en dernière page pour le droit aux contributions aux différents domaines de cours	Voir la liste en dernière page pour le droit aux contributions aux différents domaines de cours	Voir la liste en dernière page pour le droit aux contributions aux différents domaines de cours	Voir la liste en dernière page pour le droit aux contributions aux différents domaines de cours
Quels documents l'abonné doit-il présenter à l'assureur?	<ul style="list-style-type: none"> Confirmation d'inscription au cours Facture /Quittance 	<ul style="list-style-type: none"> Confirmation d'attestation de participation Facture /Quittance 	<ul style="list-style-type: none"> Formulaire d'attestation de participation Facture de cours et quittance 	<ul style="list-style-type: none"> Confirmation d'inscription au cours Facture /Quittance 	<ul style="list-style-type: none"> Confirmation d'inscription au cours Facture /Quittance
Quand s'opère le remboursement des contributions au coût des cours?	Après la fin du cours et l'envoi des documents demandés	Après la fin du cours et l'envoi des documents demandés	Après la fin du cours et l'envoi des documents demandés	Après la fin du cours et l'envoi des documents demandés	Après la fin du cours et l'envoi des documents demandés
Quelle est la contribution annuelle prévue?	Diversa: 50% jusqu'à max. CHF 200.- par secteur et année civile* Mivita (Reala): 50% jusqu'à max. CHF 200.- par secteur et année civile* * La contribution annuelle globale à la promotion de la santé est de max. CHF 500.- Mivita (Extensa): 50% jusqu'à max. CHF 300.- par secteur et année civile La contribution annuelle globale à la promotion de la santé est de max. CHF 1000.- Exception : prestations spécifiques selon les conditions d'assurance pour la préparation à l'accouchement, la gymnastique prénatale et postnatale.	Santé ACTIF: 75%, jusqu'à CHF 200.- par année civile (au total, max. CHF 400.- par année civile pour la promotion de la santé et la pratique sportive) Santé COMPLET: 75%, jusqu'à CHF 300.- par année civile (au total, max. CHF 500.- par année civile pour la promotion de la santé et la pratique sportive) En outre, AXA verse des contributions pour la participation active à des associations sportives, pour les abonnements mensuels de piscine ainsi que pour les cours de préparation à l'accouchement et de rééducation périnéale.	NATURA /NATURA PLUS: 50% jusqu'à max. CHF 200.- par secteur et année civile La contribution annuelle globale à la promotion de la santé est de max. CHF 500.-	Compte Santé jusqu'à CHF 700.- par année civile (fitness, exercice, divers jusqu'à CHF 500.-). Promotion de la santé jusqu'à max. CHF 800.- par année civile (Compte santé et Bonus du compte santé) selon l'assurance complémentaire. Bonus du compte santé 50%, max. CHF 100/année civile	GO / Global Solution: 50% max. CHF 200.- / année GX / Global Flex:«Option Careflex»: 50% max. CHF 200.- / année GI / Global Classic «Option Plus»: 50% max. CHF 200.- / année SB GA / Assurance maladie – assurance complémentaire avec bonus: 50% max. CHF 200.- / année EG / Global School 50% max. CHF 200.- / année

	HELSANA	ÖKK	rhenusana	SANITAS	
				Ligne WINCARE	Ligne SANITAS
Quelle assurance complémentaire est nécessaire pour l'entraînement de fitness?	SANA COMPLETA COMPLETA EXTRA COMPLETA PLUS	Diverses assurances complémentaires avec compte de santé, médecine alternative, prestations de maternité	rhenuPLUS Gold rhenuPLUS Platin	NATURA BASIS NATURA KOMFORT	Vital Smart Vital Premium CLASSIC FAMILY JUMP
Les contributions à la promotion de la santé sur les frais des cours sont-elles indemnisées?	Oui, pour les prestataires certifiés et des offres reconnues	Oui, pour les prestataires certifiés	Oui, pour les prestataires certifiés	Oui, pour les prestataires certifiés	Oui, pour les prestataires certifiés
Quelles types de cours sont indemnisés?	Voir la liste en dernière page pour le droit aux contributions aux différents domaines de cours	Voir la liste en dernière page pour le droit aux contributions aux différents domaines de cours	Voir la liste en dernière page pour le droit aux contributions aux différents domaines de cours	Voir la liste en dernière page pour le droit aux contributions aux différents domaines de cours	Voir la liste en dernière page pour le droit aux contributions aux différents domaines de cours
Quels documents l'abonné doit-il présenter à l'assureur?	<ul style="list-style-type: none"> Confirmation d'inscription au cours Facture 	<ul style="list-style-type: none"> Confirmation d'inscription au cours Facture /Quittance 	<ul style="list-style-type: none"> Confirmation d'inscription au cours Facture /Quittance 	<ul style="list-style-type: none"> Confirmation d'inscription au cours Facture /Quittance 	<ul style="list-style-type: none"> Confirmation d'inscription au cours Facture /Quittance
Quand s'opère le remboursement des contributions au coût des cours?	Après la fin du cours et l'envoi des documents demandés	Après la fin du cours et l'envoi des documents demandés	Après la fin du cours et l'envoi des documents demandés	Après la fin du cours et l'envoi des documents demandés	Après la fin du cours et l'envoi des documents demandés
Quelle est la contribution annuelle prévue?	<p>SANA/COMPLETA/COMPLETA EXTRA:</p> <ul style="list-style-type: none"> Fitness 75% max. CHF 200.- par année civile* École du dos/du corps 75% max. CHF 200.- par année civile* Cours sur L'alimentation, la détente, L'activité physique et cours des partenaires d'Helsana 75% max. CHF 200.- par année civile* Maternité 75% max. CHF 500.- par année civile* <p>*COMPLETA EXTRA : en complément des prestations de COMPLETA, l'excédent de la facture à 60% jusqu'à un maximum de 800 CHF par année civile pour tous les domaines confondus. En complément de COM-PLETA, la totalité de la facture à un maximum de 800 CHF par année civile pour tous les domaines confondus.</p> <p>*COMPLETA PLUS : en complément des prestations de COMPLETA, le montant excédentaire de la facture à 75% jusqu'à un maximum de 200 CHF par année civile, tous domaines confondus.</p>	<p>ÖKK paie des primes de 50 à CHF 300.- pour tous les cours, selon le régime d'assurance complémentaire.</p> <p>Au total, jusqu'à CHF 600.- par année civile, selon le régime d'assurance complémentaire.</p> <p>Les conditions d'assurance de la compagnie d'assurance respective font foi.</p>	<p>RhenuPLUS Gold: 75% jusqu'au max. CHF 200.- / année civile</p> <p>rhenuPLUS Platin: 75% jusqu'au max. CHF 400.- / année civile</p> <p>Si les prestations de cette catégorie ne sont pas épuisées.</p>	<p>NATURA BASIS/NATURA KOMFORT: 50% jusqu'à max. CHF 200.- par secteur et année civil</p> <p>La contribution annuelle globale à la promotion de la santé est de max. CHF 500.-</p>	<p>Vital Smart (selon l'option choisie) : 50%, max. 200 ou 300 CHF pour les centres de fitness et les cours, au total max. 400 ou 600 CHF par année civile pour la promotion de la santé.</p> <p>Vital Premium : 80%, max. CHF 400.- pour les centres de fitness et les cours, au total max. CHF 800.- par année civile pour la promotion de la santé.</p> <p>CLASSIC/FAMILY/JUMP : CHF 200.- par année civile</p>

	SWICA	Sympany	Groupe Visana
Quelle assurance complémentaire est nécessaire pour l'entraînement de fitness?	COMPLETA FORTE COMPLETA PRAEVENTA OPTIMA	complémentaire commun complémentaire privé plus/plus natura premium/premium natura salto plus kolping PRÉVENTION	Ambulant Managed Care Ambulant Basic
Les contributions à la promotion de la santé sur les frais des cours sont elles indemnisées?	Oui, pour les prestataires avec des offres certifiées	Oui, pour les prestataires certifiés	Oui
Quelles types de cours sont indemnisés?	Voir la liste en dernière page pour le droit aux contributions aux différents domaines de cours	Voir la liste en dernière page pour le droit aux contributions aux différents domaines de cours	Chèque Wellness : cours d'au moins 10 leçons pour la détente active comme le training autogène, le Qi Gong ou le yoga. Chèque Fit & Fun : cours d'au moins 8 leçons de fitness actif comme l'aérobic, l'aquagym ou le Pilates
Quels documents l'abonné doit-il présenter à l'assureur?	<ul style="list-style-type: none"> • Confirmation d'inscription au cours • Facture /Quittance 	<ul style="list-style-type: none"> • Confirmation d'inscription au cours • Facture /Quittance 	<ul style="list-style-type: none"> • Facture /Quittance
Quand s'opère le remboursement des contributions au coût des cours?	Après la fin du cours et l'envoi des documents demandés (si le cours avait lieu pendant la période assurée)	Après la fin du cours et l'envoi des documents demandés	Après l'envoi des documents demandés
Quelle est la contribution annuelle prévue?	<p>COMPLETA FORTE : 90% des frais jusqu'à max. CHF 500.- par année civile. année civile (max. CHF 300.- par type de prévoyance)</p> <p>COMPLETA PRAEVENTA : 50% des frais non couverts par COMPLETA FORTE, jusqu'à un max. de CHF 500.- par année civile. (max. CHF 300.- par type de prévoyance)</p> <p>OPTIMA : 90% des frais non couverts par COMPLETA FORTE et COMPLETA PRAEVENTA, jusqu'à un maximum de CHF 300.- par année civile</p> <p>Au total, jusqu'à CHF 1300.- max. par année civile</p>	<p>Sympany contribue avec des prestations variables à toutes les techniques (promotion de la santé/médecine alternative). Cela sous réserve du contrôle de la facture.</p> <p>Préparation à l'accouchement (incl. gymnastique du dos, gymnastique de grossesse): max. CHF 200.- / année civile tous les catégories confondues.</p>	<p>Chèque Wellness : max. 100 CHF pour les cours d'au moins 10 leçons, max. 50 CHF pour les cours de moins de 10 leçons ou les séminaires de 2 jours.</p> <p>Chèque Fit & Fun : max. 50 CHF</p>

Le droit aux contributions par les assureurs maladies aux différents domaines de cours

Domaine de cours	ATUPRI	AXA	CONCORDIA	CSS	Groupe Mutuel	HELSANA	ÖKK	rhenusana	SANITAS		SWICA	Sympany	Groupe Visana
									Ligne WINCARE	Ligne SANITAS			
Technique Alexandre	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
Aqua-Gym (p.ex. Aqua Fit)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Gymnastique respiratoire	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
Training autogène	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
Gymnastique du plancher pelvien	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI ³	OUI	OUI	OUI
Feldenkrais	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
Fitness (Pilates y compris)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Préparation à l'accouchement	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI ²	OUI	OUI	OUI
Nordic Walking	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Qigong	OUI	OUI	OUI ¹	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI	OUI
Gymnastique post-natale	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI ²	OUI	OUI	OUI
Gymnastique du dos	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
Ecole du dos	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
Gymnastique prénatale	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI ²	OUI	OUI	OUI
Tai Chi	OUI	OUI	OUI ¹	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI	OUI
Walking	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
YOGA	OUI	OUI	OUI ¹	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI ³	OUI	OUI	OUI

OUI¹ - pour autant que le prestataire de cours soit enregistré auprès du RME et qu'il dispose de l'assurance complémentaire NATURA plus

OUI² - pas comme cours d'activité physique, mais dans le cadre de la promotion de santé/maternité(partiellement contributions différentes)

OUI³ - si le prestataire de cours est reconnu dans le domaine de cours „Fitness